

Nombre de membres en
exercice: 38

Séance du 27 juin 2017

Présents : 27

Votants: 31

Date de la convocation

21 juin 2017

Date d'affichage

21 juin 2017

Nombre de votes

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-sept et le vingt-sept juin, à 18 heures 30, le conseil de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne, s'est réuni à la Salle du 1er étage bâtiment en bois face à la Mairie à Chézy sur Marne, sous la présidence de Monsieur Georges FOURRE.

Sont présents: Patricia LOISEAU, Claude LANGRENE, Georges FOURRE, Jacques HERDHUIN, Marie-Josèphe NAUDE, Séverine SONNETTE, Jean-Claude BERAUX, Marie-Christine RIBOULOT, Marc-Hervé REY, Elisabeth CLOBOURSE, Lucette BINCZAK, Roger BERNON, Christian TREHEL, Jérôme SOWA-DOYEN, Jean-Jacques DREVET, Monique SENDRON, Olivier DEVRON, Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Dominique DUCLOS, Olivier CASSIDE, Jean-Pierre PERICART, Pierre BOURGEOIS, Philippe MENVEUX, Brigitte MARY, Chantal HOCHET, Jean PLATEAUX

Excusés: Claude PAUDIERE, Sylvain LETENDRE

Elus ayant donné pouvoir : Marie FOURRE-SANCHEZ par Claude LANGRENE, Catherine CHARLES ALFRED par Olivier DEVRON, Pierre SAROUL par Dominique DUCLOS, Christelle LE TALLEC par Jeannine VAN LANDEGHEM
Le secrétariat a été assuré par : Jean PLATEAUX

Objet: Fixation d'un tarif de déchèterie complémentaire pour les professionnels - DE 2017 39

Monsieur Plateaux fait savoir que nous rencontrons des difficultés pour facturer l'ensemble des professionnels qui fréquentent la déchèterie.

Certains quittent la déchèterie avant de signer le bon de dépôts permettant la facturation.

Il est proposé d'une part de revoir le contrôle des gardiens et pour les plus récalcitrants de fixer un tarif forfaitaire au passage.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- DECIDE de créer un tarif forfaitaire pour les professionnels qui quittent la déchèterie avant de signer leur bon de dépôts permettant la facturation
- FIXE le Tarif à 30 € par passage.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre des délibérations, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Charly sur Marne, le 28 juin 2017

Le Président,
Georges Fourré

